



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CMRCR/2/EXP/4
25 juin 2012

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Deuxième Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

Durban (Afrique du Sud)
3-7 septembre 2012

Réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique

Plan régional à moyen terme 2010 – 2015

Février 2012



Commission de l'Union africaine



Banque africaine de développement

Table des matières

Préface.....	iii
1. Introduction.....	1
2. Rôle de l'état civil en Afrique.....	2
3. Rôle des statistiques de l'état civil dans les systèmes statistiques nationaux	3
4. Problèmes.....	4
4.1 Au niveau national	4
4.2 Au niveau régional.....	7
4.3 Au niveau international.....	8
5. Plan à moyen terme 2010-2015	9
5.1. But d'ensemble	9
5.2. Objectifs	9
5.3. Stratégies.....	11
5.4. Cadre institutionnel	12
6. Activités planifiées en 2010-2015.....	12
7. Suivi et évaluation.....	14
8. Ressources nécessaires pour 2010-2015	14

Sigles et acronymes

BAD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CUA	Commission de l'Union africaine
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IEC	Information, éducation et communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
SNDS	Stratégie nationale pour le développement de la statistique
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Préface

1. Cela fait déjà 50 à 60 ans que les États membres africains cherchent à se doter d'un système continu et durable de statistiques démographiques et sanitaires, même si l'intensité et l'ampleur des efforts déployés et des résultats obtenus varient d'un pays à l'autre. Si l'on s'en tient aux recommandations de l'Organisation des Nations Unies, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont la source classique de données pour la production permanente de statistiques de l'état civil continues et complètes. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil fournissent, en plus des statistiques vitales, des données sur la dynamique de la population et des indicateurs de santé de base, notamment les causes de décès pour l'ensemble du pays en général et ses subdivisions administratives. Les données ainsi générées par les pays constituent la première source pour des bases de données statistiques sous-régionales, régionales et internationales. L'objectif de l'enregistrement des faits d'état civil dépasse le cadre des statistiques, étant donné que l'enregistrement des naissances, des décès, des mariages et des divorces et les annotations complémentaires constituent la source de documentation officielle des faits et caractéristiques intéressant les personnes concernées. Ainsi, le bon fonctionnement des différents services personnels et publics, comme la justice et l'administration, notamment les secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que des processus de décentralisation et de démocratisation, dépend de la disponibilité de ces documents officiels.

2. Dans la majorité des pays africains, les initiatives prises et les efforts déployés pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil ont été largement dominés par des actions ponctuelles et encadrées institutionnellement, sous la forme de projets isolés, sans aucun lien avec les cadres de développement ou les grandes orientations nationales. En outre, dans la plupart des cas, il n'y a pas eu de plans appropriés à moyen ou à long terme fixant des objectifs précis, ni d'instruments systématiques pour évaluer les succès et les échecs. De même, les interventions menées jusqu'ici par les partenaires de développement régionaux et internationaux n'ont pas été guidées par des plans régionaux appropriés régulièrement mis à jour, de sorte que les ressources ont été utilisées de manière non coordonnée et fragmentaire et que les effets sur les résultats d'ensemble des interventions ont été limités. Tous ces problèmes, et d'autres facteurs aggravants, ont mis en évidence la nécessité d'un cadre régional pour guider les réformes et permettre des améliorations systématiques afin d'assurer des progrès durables dans le domaine des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil dans les pays africains.

3. Le présent plan régional à moyen terme couvre des domaines qui nécessitent des mesures de réforme fondamentales en vue de meilleurs résultats dans tous les États membres. Le plan visant à réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil en Afrique fait suite aux recommandations de l'Atelier régional sur ce thème, organisé en juin 2009 à Dar es-Salaam (Tanzanie). Le projet a été présenté et examiné à la réunion d'experts qui a précédé la Conférence des ministres africains chargés de l'état civil, en août 2010. En conséquence, les ministres ont adopté le projet de plan et ont demandé aux organisations régionales d'organiser une réunion d'experts pour en établir la version définitive à partir des observations formulées. C'est ainsi que des experts nationaux et d'organisations régionales et internationales se sont réunis en janvier 2011 pour examiner et finaliser le plan. Lors de leur première Conférence, les ministres avaient recommandé qu'il soit procédé à une évaluation régionale complète des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil en Afrique à partir d'informations obtenues de tous les pays et a fait de cette évaluation la première activité prioritaire du plan régional à moyen terme.

4. L'élaboration de la première version du plan à moyen terme s'est appuyée sur la collecte de faits sur le terrain par des missions d'évaluation dans cinq pays africains. Une évaluation régionale a été effectuée en 2011-2012 et le plan à moyen terme a été remanié à la lumière des conclusions de cette évaluation. La nature des problèmes rencontrés au moment de l'élaboration du plan en 2010 n'a pas changé et le plan à moyen terme n'a donc pas fait l'objet de modifications significatives.

5. Le plan devait servir à orienter les pays et les organisations régionales et internationales dans la gestion des interventions et du suivi des résultats donnés par les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil en Afrique de 2010 à 2015. Il constitue désormais la principale composante du Programme pour l'amélioration accélérée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique, conçu en tant que programme global visant à aider les pays à se doter de systèmes complets et efficaces.

1. Introduction

1. Ces dernières années, différentes initiatives ont été entreprises pour améliorer l'exhaustivité et la couverture des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil¹ et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. Les résultats et les progrès enregistrés ont pourtant été insuffisants, étant donné que les taux d'exhaustivité et de couverture de l'enregistrement des faits d'état civil², autrement dit les naissances, les décès, les mariages et les divorces demeurent encore en deçà de 40 % dans la majorité des États membres. Ce taux devrait atteindre au moins 90 % pour que les données de l'état civil puissent répondre aux besoins des services juridiques, administratifs et statistiques. Ces résultats insatisfaisants s'expliquent par plusieurs raisons, mais une insuffisance a été constatée dans toutes les initiatives passées, à savoir l'absence de plans régionaux ou nationaux complets. La plupart des initiatives en question ont été conçues sur la base de projets et d'études de cas de pays, sans prendre en compte le contexte général et régional des objectifs et des fonctions, ni les problèmes et les défis inhérents aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil dans la région.

2. Par ailleurs, l'absence d'engagements résolus des organisations internationales et de coordination de l'aide internationale et le recours aux projets réalisés dans l'urgence expliquent en partie le peu de progrès enregistrés. L'absence d'efforts coordonnés des deux principaux acteurs, en l'occurrence les autorités nationales en charge de l'état civil et les bureaux nationaux de statistiques, a également contribué à une bonne partie des problèmes que connaissent les pays. Contrairement à de nombreuses interventions pour la production de données, l'enregistrement des faits d'état civil nécessite des interventions dans le cadre d'une vision à long terme et des résultats bien planifiés, intégrés, ciblés et durable des générations. Toutes ces lacunes, et beaucoup d'autres encore qui ont marqué les interventions passées, ont contribué au fait que les autorités des différents pays ont montré peu d'empressement à s'approprier le processus et à le diriger, d'une part, et à l'affaiblissement des capacités nationales pour gérer et assurer la bonne marche des systèmes, d'autre part.

3. Le présent plan à moyen terme fait suite aux recommandations de l'Atelier régional sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, qui s'est tenu en juin 2009 à Dar es-Salaam (Tanzanie). Son élaboration en 2010 s'est appuyée sur des données collectées sur le terrain par des missions d'évaluation effectuées dans cinq pays africains (Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Maurice et Sierra Leone). Le plan a été revu à la lumière de l'évaluation régionale entreprise en 2011-2012, à partir de données reçues de 45 pays; il couvre une période de six ans, 2010-2015 où 2010 est l'année préparatoire.

¹ L'Organisation des Nations Unies définit le système de statistiques de l'état civil comme le processus a) de collecte des données par l'enregistrement ou le dénombrement des faits d'état civil sur l'occurrence et les caractéristiques des faits d'état civil concernant la population et b) de leur compilation, traitement, analyse, évaluation, présentation et diffusion sous forme statistique.

² Selon la définition de l'ONU, la liste des faits d'état civil comprend les naissances vivantes, les adoptions, les légitimations, les reconnaissances; les décès et les morts fœtales; les mariages, les divorces, les séparations et les annulations de mariage.

2. Rôle de l'état civil en Afrique

4. L'état civil est un système d'information intégré qui produit essentiellement des données juridiques, administratives et statistiques au profit des personnes, des ménages, des communautés, des institutions publiques et des organisations non gouvernementales, régionales et internationales engagées dans différentes activités socioéconomiques et autres activités de développement humain. Tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, ont mis en place, ou s'efforcent de mettre en place, un système de ce type en tant que partie intégrante de leurs initiatives destinées à améliorer les programmes de développement social, économique et humain. Dans certains pays d'Afrique, le système d'état civil existe depuis plus de 100 ans, mais le plus souvent il a été conçu de façon à servir les intérêts des colonisateurs. Dans certains cas, il a servi d'instrument de contrôle des mouvements de populations et de source d'information pour gérer les peuples dans le cadre du système colonial.

5. L'état civil constitue la base de l'édification d'un système d'administration publique moderne. C'est un « système d'information » qui génère, de manière continue et permanente, un flux de données isolées et cumulées sur de nombreux aspects de la population d'un pays. Les premiers bénéficiaires de ce système sont les citoyens et l'ensemble de l'appareil d'État, à savoir le système judiciaire, les organismes de défense des droits de l'homme, les services de l'administration publique, en particulier les services de santé et de l'éducation, et le système de statistique nationale. Les registres des naissances, des décès, des mariages et des divorces sont les sources de pièces justificatives officielles dont ont besoin les citoyens pour attester les faits, les dates et les lieux précis, ainsi que les circonstances y relatives indispensables qui revêtent une importance capitale pour les services juridiques et administratifs du pays. En l'absence de tels justificatifs, les droits et privilèges des citoyens consacrés par les constitutions nationales et les instruments internationaux seraient érodés, ce qui faciliterait les injustices et l'exploitation, en particulier à l'encontre des groupes défavorisés, tels que les femmes et les enfants.

6. Les mêmes données enregistrées une seule fois dans la vie d'une personne serviront à l'administration publique pour mettre en place des systèmes universels d'identification permettant de faciliter les rapports entre les personnes et entre ces dernières et les institutions prestataires de services, notamment l'établissement de numéros d'identification uniques, l'examen des dossiers relatifs à la citoyenneté, la délivrance de passeports, la tenue à jour des listes électorales et la gestion des scrutins, ainsi que la protection de la sécurité nationale. Les données sur la naissance et le décès cours constituent des sources d'information majeures pour la mise en œuvre des programmes de santé et d'éducation. La mise en œuvre des programmes de santé publique dans le domaine des soins post-natals pour la mère et l'enfant dans la majorité des pays africains à dominance rurale et où l'infrastructure est quasi inexistante dépend fortement de la disponibilité de données sur les naissances et les décès, ainsi que sur les morts fœtales.

7. Les registres des mariages, des divorces et des autres actes et faits complémentaires, notamment la séparation juridique, l'adoption, la reconnaissance et l'annulation de mariages, constituent les documents officiels de base et les sources de données utilisées pour les procédures judiciaires, les différentes transactions administratives et la fourniture continue des données statistiques. Ces mêmes registres sont utilisés par les organes de statistique pour compiler et analyser les différentes caractéristiques socioéconomiques et culturelles des mariages, des divorces et des autres variables complémentaires, qui seront diffusées de manière permanente et continue à l'intention des organismes administratifs et de la recherche sociale.

8. Dans la majorité des pays africains et dans le reste du monde en développement, les statistiques relatives aux naissances et aux décès sont insuffisantes parce que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont incomplets. Afin de remédier à cette situation, la plupart de ces pays ont recouru, durant les quarante dernières années, aux recensements et aux enquêtes par sondage pour faire des estimations sur la fécondité et la mortalité. Les registres des services de santé sont également utilisés comme sources de données primaires pour produire des séries chronologiques de données sur la fécondité et la mortalité fondées sur des estimations provenant des institutions, avec ce que cela comporte comme limites en matière de couverture et de complétude dans le contexte africain. Mis à part quelques pays qui affirment avoir mis en place un système relativement complet d'enregistrement des naissances et des décès, la plupart des pays africains sont loin du niveau de complétude de 90 % recommandé par les normes internationales. C'est dans ce contexte que la deuxième réunion de la Commission africaine de statistique³ a recommandé la promotion et le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil des États membres pour les hisser au niveau correspondant à la demande de l'Afrique d'aujourd'hui.

3. Rôle des statistiques de l'état civil dans les systèmes statistiques nationaux

9. Les données générées par les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil constituent la source habituelle de production de statistiques de l'état civil. Cependant, lorsque l'état civil est soit insuffisant, soit défaillant, les pays ont recours à d'autres sources de données, notamment les recensements, les enquêtes par sondage ou les données institutionnelles. Cependant, ces sources de données provisoires ne produisent que des estimations ponctuelles, alors que la planification et l'évaluation des programmes de développement nationaux et infranationaux nécessitent des estimations ventilées à échelle plus réduite. Ainsi, en raison de l'absence d'un système d'enregistrement des faits d'état civil complet, la plupart des pays africains ne sont pas en mesure de produire des chronologiques de données à jour sur la population, ce qui entraîne des distorsions dans l'évaluation et le suivi de la plupart des indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

10. Les statistiques issues des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil complétées par les dénominateurs tirés des recensements constituent les sources de données classiques pour effectuer des estimations de la fécondité et de la mortalité de façon continue et permanente. L'obtention d'estimations et de projections démographiques dépend aussi de l'existence de systèmes d'état civil complets. Les registres des naissances et des décès constituent les sources de données classiques qui permettent de déterminer les principaux indicateurs de la santé, notamment les taux de mortalité des nourrissons, des enfants et des adultes, la durée de vie et les taux de mortalité maternelle, et de produire des statistiques sur les causes de décès.

11. L'état civil est la source classique qui permet de mesurer et de suivre la plupart des indicateurs des OMD. Avec des statistiques de l'état civil complètes, les données nécessaires pour mesurer les indicateurs de la généralisation de l'enseignement primaire, de la réduction de la mortalité infantile, de l'amélioration de la santé maternelle et de la réduction de la prévalence du VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies sont plus accessibles, de façon continue ou pendant des périodes de durée variable. Malheureusement, la plupart des pays africains sont loin d'avoir compilé des données complètes, ce qui les met dans une situation défavorable pour suivre les progrès accomplis ou le manque de progrès dans la réalisation des objectifs des OMD aux niveaux national et infranational.

³ Résolution de la deuxième réunion de la Commission africaine de statistique.

12. L'état civil est la seule source d'information qui fournisse de façon continue des données statistiques de base sur la dynamique de la population aux échelons inférieurs de l'administration. Les statistiques locales, notamment les données actualisées annuellement sur la taille et la répartition de la population et les indicateurs démographiques et sanitaires de base, constituent les éléments essentiels qui permettent à l'administration locale d'établir ses plans et programmes budgétaires. Les recensements de la population fournissent les données démographiques et d'autres caractéristiques concernant l'année durant laquelle ils ont été réalisés et les résultats sont généralement publiés deux à trois ans plus tard. Ces résultats ne peuvent être utiles à l'administration locale que s'ils sont alignés sur les données sur la dynamique de la population provenant des systèmes d'état civil. Ainsi, les pays qui mettent en œuvre des programmes de décentralisation sont handicapés par l'incapacité de leurs systèmes de statistiques à fournir des données démographiques et sanitaires de base utiles pour la planification et l'administration au niveau local.

13. Depuis quelques années, la validité des recensements de la population dans les pays africains est contestée en raison de leur manque d'actualisation et de précision à la base, de leur couverture limitée et de problèmes de comparabilité avec les recensements, les estimations et les projections antérieurs. Les bureaux de statistique nationaux sont, pour la plupart, pénalisés par l'absence de statistiques d'état civil fiables qui permettraient d'effectuer des comparaisons des données chronologiques, ainsi que de la couverture et de l'exhaustivité des recensements.

4. Problèmes

14. L'évaluation régionale récemment effectuée sous la direction des ministres montre clairement que la plupart des pays africains ont d'immenses problèmes à résoudre ne serait-ce que pour maintenir en bon état les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil existants et doivent procéder à leur refonte complète pour disposer de systèmes complets et efficaces. Les problèmes sont de différentes natures et couvrent les aspects juridiques et opérationnels, la gestion et même la coordination, à différents degrés selon les pays. La présente section cherche non seulement à décrire tous les problèmes rencontrés par les pays, mais également ceux rencontrés aux niveaux continental et international étant donné que les problèmes touchant ces deux niveaux contribuent à aggraver les problèmes nationaux. La deuxième partie de la section propose plusieurs interventions nécessaires pour résoudre les problèmes énumérés à différents niveaux géographiques. Certains facteurs permettant d'accélérer l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissements des statistiques de l'état civil sur le continent sont également recensés.

4.1 Au niveau national

a) Problèmes essentiels

15. *Absence ou manque d'engagement politique* – Durant les années écoulées, les questions liées à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil n'ont pas été portées à l'attention des dirigeants politiques et des décideurs. Elles ont été prises en charge sans aucune coordination aux niveaux technique et institutionnel et n'ont pratiquement pas été abordées de manière globale et multisectorielle. Ainsi, les responsables de l'élaboration des politiques étaient-ils peu conscients de la valeur et de l'importance des données de l'état civil et des statistiques générées à cet égard pour la prestation de services publics efficaces, une bonne gouvernance et la planification du développement.

16. ***Lois et procédures d'enregistrement dépassées*** – Dans la majorité des pays africains, aucune mesure novatrice et dynamique n'a été prise pour améliorer les lois sur l'enregistrement des faits d'état civil héritées de l'ère coloniale. Dans de nombreux cas, les principes et les objectifs de l'état civil ne correspondent donc pas aux réalités socioculturelles des pays. Les procédures d'enregistrement actuellement en vigueur dans une majorité de pays procèdent de ces anciennes lois et réglementations.

17. ***Problèmes d'organisation et d'infrastructure*** – Dans de nombreux pays africains, les structures de l'état civil ont été héritées de la période coloniale et ne sont souvent pas en phase avec les structures administratives en place. Les bureaux d'enregistrement ne sont pas faciles d'accès pour la majorité des communautés rurales et ne sont pas convenablement équipés. L'absence d'un mécanisme de coordination et une autre lacune qui empêche le fonctionnement harmonieux du système. Les précédentes initiatives pour revitaliser l'enregistrement des faits d'état civil en Afrique n'ont guère permis d'améliorer la structure et l'organisation du système, sachant que les interventions étaient, le plus souvent, conçues pour régler des problèmes concernant quelques éléments des systèmes.

18. ***Méconnaissance de la nature pluridisciplinaire de l'enregistrement des faits d'état civil*** – Le rôle double de l'enregistrement des faits d'état civil, à savoir les statistiques juridiques et les statistiques de l'état civil, est bien connu. Toutefois, la plupart des pays n'ont pas encore reconnu la nature intrinsèque des liens des services d'enregistrement des faits d'état civil avec le développement socio-économique, la gouvernance au jour le jour et les droits de l'homme. L'insuffisance de la documentation sur la nature pluridisciplinaire de l'enregistrement des faits d'état civil et l'absence de programmes systématiques dans les universités, que ce soit dans le cadre de cours de statistiques, de droit ou d'administrations publiques, ont également contribué à la méconnaissance de ces liens opérationnels.

19. ***Absence de plans d'action nationaux globaux*** – Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique connaissent des problèmes considérables et ne peuvent être renforcés que grâce à la mise en œuvre de plans globaux, systématiques et coordonnés. L'absence de tels plans dans la majorité des pays africains a contrarié le développement des systèmes. Leur évaluation complète avant l'élaboration des plans les rendra mieux adaptés; en fait, sans évaluation préalable, les plans risquent d'être inutiles. L'évaluation des systèmes et l'élaboration des plans devraient être un processus consultatif, entrepris conjointement par toutes les parties prenantes du pays.

20. ***Développement insuffisant de l'administration publique*** – Dans la plupart des pays africains, le développement de l'administration publique est principalement urbain; les services publics de base sont principalement fournis dans les villes et les grands centres urbains, loin du gros de la population qui réside dans les zones rurales. L'existence d'institutions et de services publics au niveau des collectivités locales est la première condition nécessaire à la mise en place d'un service d'enregistrement des faits d'état civil durable et rentable dans un pays.

21. ***Absence de normes et de directives opérationnelles claires au niveau national*** – Dans la majorité des cas, il n'existe pas de directives opérationnelles à l'intention des agents pour assurer le bon fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique. À part la législation relative à l'état civil et, éventuellement, ses règlements connexes, il est difficile de trouver des normes, des guides pratiques ou des directives pour le déroulement des opérations d'enregistrement des faits d'état civil.

22. ***Absence de cadres de suivi et d'évaluation*** – La plupart des pays africains, y compris ceux qui sont dotés de systèmes d'état civil bien développés, n'ont pas systématiquement élaboré de systèmes de suivi et d'évaluation pour évaluer la portée et l'exhaustivité de ces systèmes. De nombreux pays n'ont jamais procédé à des évaluations systématiques de ces systèmes.

23. ***Insuffisance des mesures d'intégration des statistiques de l'état civil aux systèmes de statistiques nationaux*** – La plupart des bureaux de statistique nationaux ont récemment élaboré et adopté des stratégies nationales de développement des statistiques qui, le plus souvent, ne tiennent pas compte des données d'état civil et des statistiques de l'état civil en tant que partie intégrante du système national de statistiques.

24. ***Retard énorme dans l'enregistrement des faits d'état civil*** – Par rapport aux autres continents, l'Afrique détient le record du nombre de naissances et de décès non enregistrés. La mise au point de procédures d'enregistrement des faits d'état civil non consignés pour rattraper le retard en la matière pourrait s'avérer problématique pour la majorité des pays d'Afrique.

25. ***Adoption par les bureaux de statistiques nationaux de méthodes et de techniques démographiques indirectes*** – Étant donné que l'enregistrement incomplet des faits d'état civil n'a pas permis de générer les statistiques indispensables, la plupart des bureaux de statistique nationaux ont adopté des méthodes démographiques indirectes pour les établir, ce qui a conduit à une certaine marginalisation de l'enregistrement des faits d'état civil.

26. ***Absence d'une vision et d'un engagement à long terme*** – Le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil demande un énorme effort de la part des pouvoirs publics et des autres parties prenantes et il faudra sans doute longtemps pour atteindre le niveau souhaité d'exhaustivité et d'efficacité. L'absence d'une vision et d'un engagement à long terme dans la plupart des pays africains s'avère un obstacle dans l'amélioration de ces systèmes.

b) Problèmes et défis secondaires ou connexes

27. Les problèmes ci-après sont considérés comme secondaires, étant donné qu'ils découlent des problèmes essentiels susmentionnés. Par exemple, l'absence ou l'insuffisance du budget, des ressources humaines et des moyens logistiques sont principalement le résultat de l'absence de volonté politique et de l'inadéquation des modalités structurelles et organisationnelles de l'enregistrement des faits d'état civil. Par le passé, on s'est efforcé de résoudre les contraintes humaines et budgétaires en attribuant des crédits et des ressources supplémentaires, mais cela n'a pas suffi à apporter des améliorations durables puisque la cause profonde n'avait pas été traitée au niveau macro-économique. De même, les problèmes ci-après doivent être considérés comme le résultat des problèmes essentiels mentionnés précédemment et traités en y faisant référence.

- Absence ou insuffisance du budget, des ressources humaines et des moyens logistiques
- Absence de motivation ou réticences culturelles de la population vis à vis de l'enregistrement des faits d'état civil
- Absence ou manque de mesures incitatives destinées à encourager le personnel de l'état civil
- Population et administration peu sensibilisées à l'utilité des données d'état civil
- Utilisation réduite des statistiques par les administrations locales

- Problème d'exhaustivité, de qualité et d'actualité des données
- Absence ou manque d'interaction entre les différents organismes chargés de l'enregistrement des faits d'état civils et des statistiques de l'état civil
- Existence de facteurs qui découragent l'enregistrement des faits d'état civil
- Peu d'empressement à intégrer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil au processus de suivi et d'évaluation des programmes nationaux de développement et des OMD
- Peu ou pas de prise de conscience chez les professionnels de la santé

4.2 Au niveau régional

a) Problèmes essentiels

28. *Absence de cadre ou de grands axes d'action à l'échelle régionale* – Dans chaque pays, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil doivent être un système intégré couvrant divers aspects, notamment juridiques, administratifs et statistiques. Plus précisément, l'Afrique en tant que région pâtit de l'absence de systèmes intégrés de ce genre. Par le passé, des organisations régionales comme la CEA, la BAD et la CUA n'ont pas pris de mesures concrètes qui auraient facilité l'amélioration des systèmes et la résolution des problèmes rencontrés suivant une perspective régionale, ce qui fait qu'il est difficile de présenter la question comme une priorité régionale.

29. *Absence de normes, de directives et de plan global à l'échelle régionale* – Tous les pays africains s'efforcent de se doter d'un système d'enregistrement des faits d'état civil qui leur permette de produire des statistiques indispensables et d'autres informations individuelles ou globales. L'ONU a recommandé des normes et directives mondiales en ce qui concerne tous les aspects de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, au plan du fonctionnement et de la gestion, mais aucune tentative n'a été faite de déterminer des normes et directives régionales tenant compte des réalités et du contexte africains, qui orienteraient l'action des États membres du continent dans ce domaine.

30. *Absence de ressources ou de lignes de crédit* – Par le passé, les organisations régionales, comme la CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, n'allouaient pas de budget aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, comme elles le font pour d'autres programmes et initiatives à l'échelle régionale.

31. *Manque de compétences* – Par rapport aux énormes besoins en assistance technique, les organisations régionales africaines manquent gravement de personnel ou ne disposent pas des experts spécialisés dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

32. *Absence de recommandations claires sur l'application des méthodes et des techniques démographiques provisoires* – Les documents techniques des Nations Unies recommandent de ne pas utiliser des techniques ou approches démographiques indirectes en remplacement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil pour fournir des statistiques relatives à la fécondité et à la mortalité. Compte tenu des principes universels, les organisations régionales auraient dû être en mesure d'élaborer une stratégie pour permettre aux pays concernés de passer aux méthodes classiques de production de statistiques sur la fécondité et la mortalité, et sur les causes de décès, à partir des données de l'état civil.

b) Problèmes et défis secondaires ou connexes

33. Comme c'est le cas à l'échelle nationale, les problèmes et les défis énumérés ci-après découlent des problèmes et des défis essentiels rencontrés à l'échelle régionale examinés plus haut, à savoir:

- Absence de coordination des interventions
- Peu d'efforts et de ressources consacrés à l'innovation technique et à la création d'une base de connaissances régionales
- Absence de normes et de procédures de suivi et d'évaluation
- Absence de mandat clair et de responsabilité bien définie
- Absence de plans régionaux
- Absence d'une personne ou d'une structure chargée à titre permanent de la coordination
- Manque d'engagement des institutions régionales de formation en statistiques en faveur de la formation, de l'étude et de la recherche dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil

4.3 Au niveau international

a) Problèmes essentiels

34. *Absence de cadre ou de grands axes d'action* – L'Organisation des Nations Unies a bien prévu des principes, des recommandations et des directives détaillés sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil que l'on peut considérer comme des normes mondiales, mais les flux de l'aide internationale aux pays sont, de manière générale, mal coordonnés, d'où la nécessité de mettre en place des cadres d'orientation à l'échelle mondiale.

35. *Absence de mandat clair et de responsabilité bien définie* – Outre la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU et les institutions spécialisées des Nations Unies, de nombreuses organisations et institutions universitaires internationales participent à des projets et programmes d'intervention en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Si les différentes initiatives et interventions gérées par divers acteurs ne sont pas appuyées par des modalités de travail et des mécanismes de coordination harmonisés tant au niveau national que régional, elles risquent de déboucher sur une situation où il serait difficile d'évaluer les progrès et de faire assumer la responsabilité des réussites ou des échecs.

b) Problèmes et défis secondaires ou connexes

36. Comme indiqué plus haut en ce qui concerne la situation aux niveaux national et régional, les problèmes et les défis énumérés ci-après découlent des problèmes et des défis essentiels décrits auparavant constatés au niveau international:

- Manque d'adhésion aux normes internationales mises au point par l'ONU
- Absence de mécanismes de financement clairs
- Interventions non coordonnées
- Méthodologies et approches inadaptées
- Institutions d'enseignement et de formation toujours attachées aux méthodes et techniques démographiques provisoires

5. Plan à moyen terme 2010-2015

5.1. But d'ensemble

37. Le plan à moyen terme a pour objectif premier d'aider les gouvernements nationaux africains à se doter des capacités nécessaires pour mettre en place une administration publique moderne et responsable et à assurer l'évaluation et le suivi des activités de développement.

5.2. Objectifs

38. L'objectif global du plan à moyen terme est double:

- Améliorer les capacités des administrations publiques nationales à gérer l'enregistrement des faits d'état civil et les prestations de services en la matière; et
- Doter les offices nationaux chargés des statistiques de l'état civil des capacités nécessaires pour leur permettre de produire et de diffuser des statistiques démographiques et sanitaires aux niveaux infranational, national, régional et international.

39. Les buts et cibles spécifiques du plan sont les suivants:

Objectif spécifique 1: Améliorer la couverture de l'enregistrement des faits d'état civil dans les États membres:

- En faisant en sorte que l'enregistrement des naissances vivantes, des décès, des mariages et des divorces couvre la totalité du territoire géographique dans les trois quarts des États membres.
- En faisant en sorte que l'enregistrement des naissances vivantes, des décès, des mariages et des divorces couvre la totalité des groupes de population⁴ dans les trois quarts des États membres.

Objectif spécifique 2: Améliorer l'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès dans les États membres:

- En portant à plus de 40 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès dans les deux tiers des États membres où il est actuellement inférieur à 20 %.
- En portant à plus de 50 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès dans les deux tiers des États membres où il se situe actuellement entre 20 et 40 %.
- En portant à plus de 60 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès dans les deux tiers des États membres où il se situe actuellement entre 40 et 60 %.

⁴Aux fins du présent plan régional à moyen terme, les groupes de population incluent tous les citoyens résidant dans le pays ainsi que ceux qui vivent à l'étranger et les non ressortissants habitant temporairement dans le pays. Il convient de noter que ce la couvre les personnes vivant dans des zones reculées, les groupes culturels, les nomades, les réfugiés et les personnes déplacées, ainsi que les membres des forces armées nationales et du personnel diplomatique.

- En portant à plus de 80 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès dans les deux tiers des États membres où il se situe actuellement entre 60 et 80 %.

Objectif spécifique 3: Améliorer l'exhaustivité de l'enregistrement des mariages et des divorces dans les États membres:

- En portant à plus de 40 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité de l'enregistrement des mariages et des divorces dans les deux tiers des États membres où il est actuellement inférieur à 20 %.
- En portant à plus de 50 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité de l'enregistrement des mariages et des divorces dans les deux tiers des États membres où il se situe actuellement entre 20 et 40 %.
- En portant à plus de 60 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité de l'enregistrement des mariages et des divorces dans les deux tiers des États membres où il se situe actuellement entre 40 et 60 %.
- En portant à plus de 80 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité de l'enregistrement des mariages et des divorces dans les deux tiers des États membres où il se situe actuellement entre 60 et 80 %.

Objectif spécifique 4: Améliorer l'exhaustivité des statistiques d'état civil relatives aux naissances et aux décès dans les États membres:

- En portant à plus de 40 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité des statistiques d'état civil relatives aux naissances et aux décès dans les deux tiers des États membres où il est actuellement inférieur à 20 %.
- En portant à plus de 50 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité des statistiques d'état civil relatives aux naissances et aux décès dans les deux tiers des États membres dont le taux se situe actuellement entre 20 et 40 %.
- En portant à plus de 60 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité des statistiques d'état civil relatives aux naissances et aux décès dans les deux tiers des États membres où il se situe actuellement entre 40 et 60 %.
- En portant à plus de 80 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité des statistiques d'état civil relatives aux naissances et aux décès dans les deux tiers des États membres où il se situe actuellement entre 60 et 80 %.

Objectif spécifique 5: Améliorer l'exhaustivité des statistiques d'état civil relatives aux mariages et aux divorces dans les États membres:

- En portant à plus de 40 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité des statistiques d'état civil relatives aux mariages et aux divorces dans les deux tiers des États membres où il est actuellement inférieur à 20 %.
- En portant à plus de 50 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité des statistiques d'état civil relatives aux mariages et aux divorces dans les deux tiers des États membres où il se situe actuellement entre 20 et 40 %.

- En portant à plus de 60 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité des statistiques d'état civil relatives aux mariages et aux divorces dans les deux tiers des États membres où il se situe actuellement entre 40 et 60 %.
- En portant à plus de 80 %, d'ici à la fin de la période du plan, le degré d'exhaustivité des statistiques d'état civil relatives aux mariages et aux divorces dans les deux tiers des États membres où il se situe actuellement entre 60 et 80 %.

Objectif spécifique 6: Améliorer l'actualité, la qualité et l'exploitation des statistiques de l'état civil dans les États membres:

- En ramenant à moins de six mois, d'ici à la fin de la période du plan, le retard dans la publication des rapports de statistiques de l'état civil dans les États membres qui produisent ce genre de rapports.
- En augmentant de 50 %, d'ici à la fin de la période du plan, le nombre des États membres qui produisent des rapports de statistiques de l'état civil.
- En augmentant de 50 %, d'ici à la fin de la période du plan, le nombre des États membres qui utilisent les statistiques de l'état civil pour les estimations et les projections démographiques.
- En augmentant de 50 %, d'ici à la fin de la période du plan, le nombre des États membres qui utilisent les registres des décès pour établir des statistiques sur les causes de décès.

Objectif spécifique 7: Améliorer l'accès aux registres de l'état civil et leur utilisation dans la promotion de la bonne gouvernance:

- En augmentant de 50 %, d'ici à la fin de la période du plan, le nombre d'enfants ayant un acte de naissance dûment enregistré dans les deux tiers des États membres.
- En ramenant à moins de deux heures en moyenne, d'ici à la fin de la période du plan, la durée du trajet effectué à pied pour atteindre les structures et services de l'état civil dans les deux tiers des États membres.
- En rendant l'enregistrement des faits d'état civil gratuit dans les trois quarts des États membres avant 2013.
- En rendant la délivrance d'une première attestation relative à un fait d'état civil gratuite dans les trois quarts des États membres avant 2013.

Objectif spécifique 8: Mettre en place des registres/bases de données intégrés:

- Faire en sorte qu'à la fin de la période du plan, au moins la moitié des États membres auront entrepris la mise en place de registres ou de bases de données.

5.3. Stratégies

40. Afin de relever les défis, de réaliser les objectifs fixés et d'atteindre les buts recherchés, les mesures ci-après seront prises dans le cadre de la stratégie du plan à moyen terme:

- a) Évaluation détaillée de la situation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les États membres;
- b) Maîtrise et direction des opérations par les pays concernés;
- c) Actualisation et amélioration des méthodologies et des mécanismes et instruments d'intervention et de suivi;
- d) Renforcement de la collaboration et de l'intégration des organismes chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil;
- e) Harmonisation des initiatives et des approches;
- f) Promotion de l'utilisation des données et des mécanismes d'assurance qualité;
- g) Mise en place de forums de partenariat sous-régionaux, régionaux et internationaux;
- h) Renforcement du secrétariat.

5.4. Cadre institutionnel

41. Le plan à moyen terme sera géré par la CEA, la CUA et la BAD, en étroite consultation et collaboration avec les autres partenaires au développement. Le plan laissera une marge de manœuvre suffisante aux organisations internationales pour s'engager et appuyer la mise en œuvre du volet relatif aux domaines et activités thématiques. Les autorités nationales, les organismes en charge de l'état civil et les bureaux nationaux de statistique auront un rôle de premier plan à jouer dans l'exécution du plan. On s'attachera également à faire en sorte que les communautés économiques régionales et les organisations sous-régionales puissent jouer un rôle dynamique entre les organisations régionales et nationales. Les organismes régionaux de formation en statistiques et les institutions universitaires seront appelés à jouer un rôle essentiel dans l'amélioration de la base de connaissances et à combler à moyen terme les lacunes en matière de compétences.

6. Activités planifiées en 2010-2015

42. Durant ces dernières années, la CEA, la CUA, la BAD et d'autres partenaires de développement ont entrepris de revitaliser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil de la région afin de les rendre exhaustifs. La recommandation adoptée par l'Atelier régional de Dar es-Salaam définit clairement les principaux domaines d'intervention sur lesquels les pays africains devraient mettre l'accent dans le cadre de la revitalisation de ces systèmes dans la région. Ces domaines d'intervention sont également communs aux partenaires de développement qui auront à fournir aux pays résolus à réformer et améliorer leurs systèmes l'aide financière, technique et matérielle dont ils ont besoin.

43. Au cours des quarante dernières années, l'Afrique, en tant que région, a négligé les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, ce qui a occasionné d'énormes retards dans l'enregistrement des faits d'état civil et une stagnation dans la mise au point de méthodes et approches améliorées pour la production et la diffusion de statistiques de l'état civil dans la plupart des pays. Ainsi, le secteur des statistiques a pratiquement délaissé les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil pour privilégier les mesures provisoires, notamment les recensements et les enquêtes par sondage, qui font appel à des techniques indirectes pour produire des statistiques de l'état civil. En conséquence, dans le cadre des initiatives et des programmes d'intervention en cours dans les États membres, on devrait envisager de mettre en place des mécanismes susceptibles de contribuer à rattraper les retards accumulés dans tous les domaines de la

gestion et du fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, en plus des activités qui doivent être menées.

44. Ainsi, les sept domaines thématiques ci-après constitueront-ils les axes d'intervention choisis pour relever les défis auxquels sont confrontés les pays africains dans la réalisation des objectifs du plan:

- Renforcement des capacités
- Innovation et harmonisation des techniques et des approches
- Encouragement des connaissances et échange de bonnes pratiques
- Renforcement de la production de statistiques de l'état civil aux niveaux national et régional
- Promotion des études et de la recherche
- Mise en place de partenariats et de groupes d'appui par les pairs et encouragement de l'appropriation des projets par les pays
- Renforcement du secrétariat

45. Le premier domaine thématique est le principal domaine où les pays attendent impatiemment l'intervention des organisations régionales et internationales pour combler le déficit de connaissances, rattraper les décennies perdues, ce qui leur permettrait d'accélérer le processus d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Ce domaine thématique recouvre différentes activités participatives et peu onéreuses, notamment la mise au point de directives régionales, l'organisation d'activités de formation, l'élaboration de programmes, la mobilisation de ressources et les activités d'appui.

46. Le deuxième domaine thématique consiste à créer une dynamique de développement pour améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil. Toutes ces activités seront axées sur l'utilisation du savoir et des ressources autochtones, notamment l'infrastructure, pour briser le cercle vicieux dans lequel la plupart des pays sont enfermés. Par ailleurs, les activités visant à mettre en place un cadre commun et un mécanisme d'harmonisation au service des différents acteurs apportant l'appui aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil seront également programmées.

47. Le troisième domaine thématique prévoit des interventions pour encourager les connaissances et l'apprentissage, ainsi que l'échange de bonnes pratiques au moyen de différents mécanismes et canaux, notamment les solutions informatiques. Le renforcement de la production de statistiques de l'état civil aux niveaux national et régional est l'autre domaine thématique qui garantit le succès des initiatives des pays et servira à suivre les progrès dans la mise en place de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil exhaustifs et perfectionnés. Les études et la recherche constituent également un important domaine thématique qui permet d'exploiter les données des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'en tirer avantage, notamment dans les secteurs de la santé et de la démographie. L'enregistrement des faits d'état civil individuels joue un rôle crucial, en ce sens qu'il favorise la recherche épidémiologique et les activités d'étude et de recherche rétrospectives et prospectives en matière de démographie.

48. Dans le cadre du sixième domaine thématique, il est prévu de mettre en place des partenariats et des groupes d'appui par les pairs et de favoriser la maîtrise nationale pour exploiter les engagements horizontaux et verticaux, ainsi qu'au sein des pays et entre eux, afin d'accélérer l'amélioration des

systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans la région. L'accent sera mis sur les activités qui encouragent les pays et leur donnent les moyens de s'approprier, de gérer et de diriger les initiatives, d'assumer les responsabilités des échecs, de rendre des comptes et de prendre les mesures correctives nécessaires. Le dernier domaine thématique concerne le renforcement du secrétariat au Centre africain de statistique (CAS) de la CEA en termes d'effectifs et d'autres ressources. On trouvera dans la matrice de planification et d'exécution présentée à l'annexe 1 la liste des activités à entreprendre dans chacun des domaines prioritaires.

7. Suivi et évaluation

49. Les résultats et la gestion du plan à moyen terme feront l'objet d'une évaluation annuelle à l'aide des mécanismes de suivi continu mis en place. Le Comité africain de coordination des statistiques est responsable du plan et bénéficie de l'appui d'un comité technique et consultatif composé de représentants de la CEA, de la BAD et de la Commission de l'Union africaine qui sont chargés d'examiner les rapports d'exécution. Ces rapports seront établis conformément aux buts, aux objectifs et aux activités du plan et sur la base de la matrice de suivi et d'évaluation (annexe 3).

8. Ressources nécessaires pour 2010-2015

50. Le montant total des ressources financières nécessaires pour la période du plan (2010-2015) est de 9,035 millions de dollars des États-Unis. (voir le tableau récapitulatif du budget ci-dessous). Les ressources allouées aux activités de renforcement des capacités constituent la plus grosse part avec 39,5 %, suivies du volet consacré à la mise en place de partenariats et de groupes d'appui par les pairs et l'encouragement de la maîtrise nationale, soit 31,9 %. L'année 2012 a été une année préparatoire et le montant des ressources atteint son maximum puis commence à baisser légèrement. Au cours de la première année, l'organisation de la Conférence de haut niveau des ministres africains chargés de l'état civil a constitué la plus grosse part, plus de 85 % du budget total de cette année-là. On trouvera à l'annexe 2 le budget détaillé des activités de chaque domaine thématique.

Tableau récapitulatif des ressources annuelles nécessaires par domaine thématique pour la période 2010-2015 (en milliers de dollars É.-U.)

Domaine thématique	Année						Total	Pourcentage
	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
Renforcement des capacités	20	340	1240	1040	520	410	3570	39,5
Innovation et harmonisation des techniques et des approches	0	15	100	90	90	90	385	4,3
Encouragement des connaissances et échange de bonnes pratiques	0	0	110	260	250	250	870	9,6
Renforcement de la production de statistiques de l'état civil régionales et nationales	0			70	70	70	210	2,3
Encouragement des études et de la recherche	0			60	60	50	170	1,9
Mise en place de partenariats, de groupes d'appui par les pairs et encouragement de la maîtrise nationale	660	100	750	220	850	300	2880	31,9
Renforcement du secrétariat			230	240	240	240	950	10,5
Total	680	455	2430	1980	2080	1410	9035	100
Pourcentage	7,5	5	26,9	21,9	23	15,6	100	

Annexe 1: Matrice de planification et d'exécution

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
<p>But: aider les gouvernements africains à mettre en place des administrations publiques modernes et responsables et à évaluer et suivre leurs efforts de développement respectifs.</p> <p>Résultat: amélioration de la couverture, exhaustivité et qualité des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil dans les États membres africains</p> <p>Objectif général: améliorer les capacités des gouvernements africains de gérer l'enregistrement et les prestations de services en matière d'état civil et donner les moyens aux bureaux statistiques nationaux de produire et de diffuser les statistiques démographiques et sanitaires pour exploitation aux niveaux national, régional et international.</p>					<p>Risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pays en conflit et instabilité politique - Le redressement au lendemain des crises financières mondiales favorise les retards - Les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ne sont pas définitivement intégrés aux structures et programmes de la CEA et de la BAD - Certaines institutions spécialisées des Nations Unies pourraient tarder à adopter la nouvelle approche - Les bailleurs de fonds ne coordonnent toujours pas leurs interventions
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les capacités des autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil et des bureaux statistiques nationaux pour l'exécution et la gestion des opérations dans ce domaine - Aider les organisations régionales et sous-régionales à évaluer et suivre de manière systématique les interventions et les résultats du développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation détaillée de la situation des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil des États membres - Assurer la maîtrise et la prise en main des opérations par les pays - Actualiser et améliorer les méthodes et les mécanismes et instruments d'exploitation et de suivi - Renforcer la collaboration et l'intégration entre les organismes chargés de 	<p>Activité 1: Mener une étude d'évaluation au niveau régional</p>	Rapport d'évaluation établi et diffusé	
			<p>Activité 2: Élaborer un plan régional à moyen terme pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil</p>	Plans et programmes régionaux et nationaux établis et diffusés	
			<p>Activité 3: Élaborer des directives régionales pour la mise au point de plans et programmes nationaux</p>	Directives régionales établies et diffusées	
			<p>Activité 4: Aider les pays à élaborer des plans et programmes nationaux</p>	Les pays disposent de plans et programmes meilleurs	
			<p>Activité 5: Élaborer des manuels d'organisation et de gestion de l'enregistrement des faits d'état civil</p>	Manuels rédigés et diffusés	
			<p>Activité 6: Élaborer des manuels d'organisation et de gestion de l'établissement des</p>	Manuels rédigés et diffusés	

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
		l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil - Coordonner les initiatives et harmoniser les approches	statistiques d'état civil Activité 7: Élaborer des directives régionales sur l'actualisation et l'harmonisation des lois en matière d'enregistrement des faits d'état civil Activité 8: Élaborer des directives régionales pour l'enregistrement, la déclaration et le classement des causes de décès Activité 9: Élaborer des directives opérationnelles régionales pour le plaidoyer, l'information, l'éducation et la communication. Activité 10: Établir des directives régionales sur l'informatisation et la gestion des bases de données Activité 11: Élaborer des directives régionales stratégiques pour la gestion des retards accumulés dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil Activité 12: Aider les pays à mettre au point une série de manuels opérationnels et de directives sur l'enregistrement	Directives régionales sur les lois en matière d'enregistrement des faits d'état civil élaborées et diffusées Manuels régionaux sur l'enregistrement des décès rédigé et diffusé Manuels régionaux sur l'information, l'éducation et la communication rédigé et diffusé Directives régionales sur l'informatisation et les bases de données élaborées et diffusées Directives régionales sur les retards pris en matière d'état civil élaborées et diffusées Les pays disposent de manuels opérationnels et	Hypothèses: - Les bailleurs de fonds maintiendront leur appui - Les autorités nationales font des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil une priorité nationale

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
			des faits d'état civil et l'établissement des statistiques d'état civil	de directives améliorés	
			Activité 13: Organiser une formation en cascade dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement de statistiques de l'état-civil à l'intention des experts des pays	Les experts des pays sont formés à ces questions	
			Activité 14: Organiser un atelier d'orientation pour les responsables des organismes chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et des bureaux statistiques nationaux	Les responsables des organismes chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et des bureaux statistiques nationaux sont formés	
			Activité 15: Organiser un atelier d'orientation pour les chargés de relations publiques des services d'enregistrement des faits d'état civil et des organismes compilant les statistiques de l'état civil	Les chargés de relations publiques nationaux ont été initiés à ces questions	
			Activité 16: Mettre au point des matériels de formation pour des stages de courte durée et des programmes ordinaires	Matériel de formation pour stages de courte durée et programmes ordinaires élaboré et appliqué	
			Activité 17: Élaborer des programmes pour les premier et deuxième cycles de	Programmes pour le premier et le deuxième	

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
			l'enseignement supérieur	cycle de l'enseignement supérieur élaborés et appliqués	
			Activité 18: Organiser des stages de courte durée et des programmes ordinaires	Stages de courte durée et programmes ordinaires mis en place et exécutés	
			Activité 19: Élaborer une note conceptuelle et un document de projet et mener les autres activités préparatoires nécessaires à la mise en place du fonds commun	Note conceptuelle et document de projet élaborés et mis en œuvre	
			Activité 19.1: Organiser une réunion de consultation avec les partenaires de développement	Réunion de consultation tenue	
			Activité 19.2: Organiser une réunion de lancement et signer les accords officiels	Accord officiel signé	
			Activité 19.3: Rendre le fonds opérationnel et en assurer le suivi	Fonds opérationnel	
			Activité 20 : Élaborer des directives régionales concernant la mobilisation de ressources au niveau national en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement de statistiques de l'état civil	Plus grande efficacité des pays dans la mobilisation et l'utilisation de ressources	

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
Innovation et harmonisation des techniques et des approches	Améliorer l'efficacité méthodologique des techniques et des approches	<ul style="list-style-type: none"> - Actualisation et amélioration de la méthodologie et des mécanismes et instruments opérationnels - Renforcement de la collaboration entre les organismes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et de leur intégration - Harmonisation des initiatives et approches - Encouragement de l'utilisation des données et des mécanismes d'assurance de qualité - Mise en place de forums de partenariats sous-régionaux, régionaux et internationaux. 	Activité 21: Élaborer un programme de recherche sur les aspects opérationnels et méthodologiques des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique	Programme de recherche élaboré et produits de la recherche réalisés	<p>Risques:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pays en conflit et instabilité politique - Le redressement au lendemain des crises financières mondiales favorise les retards - Les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ne sont pas définitivement intégrés aux structures et programmes de la CEA et de la BAD - Certaines institutions spécialisées des Nations Unies pourraient tarder à adopter la nouvelle approche - Les bailleurs de fonds ne coordonnent toujours pas leurs interventions <p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bailleurs de fonds
			Activité 22: Réaliser des études sur l'harmonisation des techniques et des approches en matière de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique	Rapports d'étude sur l'harmonisation des techniques et des approches produits et diffusés	
			Activité 23: Effectuer des recherches sur les méthodes novatrices pour l'amélioration du fonctionnement, de la gestion et de l'évaluation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissements des statistiques de l'état civil	Rapports d'étude sur les méthodes de fonctionnement, de gestion et d'évaluation produits et diffusés	
			Activité 24: Réaliser des études et des recherches méthodologiques sur l'amélioration de la déclaration et de la compilation des données sur les causes de décès	Rapport d'étude méthodologique sur les causes de décès produit et diffusé	
Encourager les échanges de connaissances et de bonnes pratiques	Améliorer les capacités techniques, opérationnelles et de gestion des institutions nationales.	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la maîtrise et la direction des opérations par des moyens nationaux - Harmoniser les 	Activité 25: Organiser des ateliers pour le plaidoyer et l'échange d'expériences aux niveaux régional et sous-régional dans le domaine de l'amélioration des systèmes	Ateliers de plaidoyer et d'échange d'expériences tenus	

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
		initiatives et les approches - Encourager l'utilisation des données et des mécanismes d'assurance de la qualité - Organiser des forums de partenariat sous-régionaux, régionaux et internationaux	d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil Activité 26: Faciliter les voyages d'étude entre les pays aux niveaux régional et sous-régional Activité 27: Renforcer le Réseau africain de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil Activité 28: Organiser des visites d'évaluation sur le terrain Activité 29: Fournir un appui technique aux pays	Voyages d'étude organisés et réalisés Réseau opérationnel Visites d'évaluation effectuées Appui technique fourni aux pays	maintiendront leur appui - Les autorités nationales font des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil une priorité nationale
Renforcer la production de statistiques d'état civil régionales et nationales	Instaurer un climat propice pour la production de statistiques d'état civil nationales	- Harmoniser les initiatives et les approches - Encourager l'utilisation de données et des mécanismes d'assurance de qualité - Organiser des forums de partenariats aux niveaux sous-régional, régional et international.	Activité 30: Appuyer les pays en matière d'établissement et de publication de leurs rapports sur les statistiques nationales de l'état civil Activité 31: Lancer la publication de statistiques d'état civil dans l'annuaire statistique africain	Aide apportée aux pays en matière d'établissement et de publication de leurs rapports Publication des rapports sur les statistiques d'état civil dans l'annuaire statistique africain	Risques: - Pays en conflit et instabilité politique - Le redressement au lendemain des crises financières mondiales favorise les retards - Les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil ne sont pas définitivement intégrés aux structures et programmes de la CEA et de la
Encourager les études et la recherche	Renforcer les capacités en matière d'études et de recherche des organisations nationales et régionales	- Favoriser et renforcer les capacités d'analyse des pays africains	Activité 32: Élaborer un programme d'études et de recherche sur l'utilisation et l'application des données sur l'enregistrement des faits d'état	Programme de recherche élaboré et diffusé	

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
		<p>dans le domaine des statistiques d'état civil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des forums de partenariat sous-régionaux, régionaux et internationaux. 	<p>civil et l'établissement des statistiques de l'état civil dans différents domaines, notamment les études démographiques et les disciplines sanitaires.</p> <p>Activité 33: Parrainer des sujets d'étude et de recherche retenus dans le programme de recherche</p>	<p>Études parrainées et rapports produits</p>	<p>BAD</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certaines institutions spécialisées des Nations Unies pourraient tarder à adopter la nouvelle approche - Les bailleurs de fonds ne coordonnent toujours pas leurs interventions <p>Hypothèses:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les bailleurs de fonds maintiendront leur appui - Les autorités nationales font des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil une priorité nationale
Mettre en place des partenariats et des groupes d'appui homologues et encourager la maîtrise nationale	Améliorer et maintenir l'engagement politique et prendre des mesures de politique générale rationnelles aux niveaux national et régional	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la maîtrise et la direction nationales - Organiser des forums de partenariat sous-régionaux, régionaux et internationaux. 	<p>Activité 34: Organiser une conférence de haut niveau des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil</p>	Conférence ministérielle africaine sur l'enregistrement des faits d'état civil tenue	
			<p>Activité 35: Rédiger une note conceptuelle sur la participation et les responsabilités des organisations et des communautés économiques sous-régionales</p>	Note conceptuelle rédigée	
			<p>Activité 36: Organiser un ou plusieurs réunions/ateliers sur les modalités et les mécanismes d'application des résolutions de la Conférence des ministres</p>	Réunions/ateliers tenus	
			<p>Activité 37: Mettre en œuvre les résolutions et les recommandations de la Conférence des ministres</p>	Mise en œuvre des résolutions de la Conférence en cours	
Renforcer le secrétariat (au Centre africain de la statistique)	Améliorer les capacités techniques et de gestion des organisations régionales en matière de fourniture d'appui		<p>Activité 38: Créer un poste dans les services organiques</p>		

Domaine thématique	Objectifs spécifiques	Stratégies	Activités	Résultats	Risques et hypothèses
	technique et opérationnel aux États membres				
			Activité 39: Recruter et pourvoir les postes		
			Activité 40: Recruter des consultants		

Annexe 2: Besoins en ressources 2010 - 2015 (en milliers de dollars É.-U.)

Domaines et activités thématiques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Domaine thématique 1: Renforcement des capacités							
1. Réaliser une étude d'évaluation régionale		100	20				
2. Élaborer un plan régional à moyen terme pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil	20		10 ⁵				
3. Établir une directive régionale pour l'élaboration de plans et programmes nationaux pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil		10	10				
4. Aider les pays à élaborer des plans et programmes pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement de statistiques de l'état civil		50	50	50	50	50	
5. Rédiger un manuel à usage régional pour l'exploitation et la gestion de l'enregistrement des faits d'état civil		30	50				
6. Rédiger un manuel à usage régional pour l'exploitation et la gestion des statistiques d'état civil		30	50				
7. Établir une directive régionale pour la mise à jour et l'harmonisation de la législation relative à l'enregistrement des faits d'état civil		30	50				
8. Établir une directive régionale pour l'enregistrement, la consignation et la classification des causes de décès.		20	50	50	50		
9. Établir une directive régionale opérationnelle pour le plaidoyer et les activités d'information, éducation et communication (IEC).		20	50				
10. Établir une directive régionale pour l'informatisation et la gestion de l'information			50	50			
11. Établir une directive stratégique régionale pour la gestion des		30	20	20	20	10	

⁵ Examen à mi-parcours et actualisation des données en fonction des résultats de l'évaluation de référence.

Domaines et activités thématiques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
arriérés en matière d'enregistrement des faits d'état civil							
12. Aider les pays à réaliser une série de manuels et de directives sur le fonctionnement de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques d'état civil	10	100	100	100	100	100	
13. Organiser des formations en cascade pour les chargés de liaison nationaux pour l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil			250	250	100	100	
14. Organiser des formations à l'intention des responsables des organismes d'enregistrement des faits d'état civil et des bureaux nationaux de statistique			150	150			
15. Organiser un atelier d'orientation pour les agents des relations publiques des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et des services chargés de la compilation des statistiques de l'état civil			150	150			
16. Mettre au point des matériels de formation pour les stages de courte durée et les programmes ordinaires			120	50			
17. Élaborer des programmes pour les premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur				120	50		
18. Organiser des stages de courte durée et des programmes de formation ordinaires					150	150	
19. Élaborer une note conceptuelle, un document de projet et mener d'autres activités préparatoires en prévision de la mise en place du Fonds				10	10		
19.1 Organiser une réunion de consultation avec les partenaires de développement				20	20		
19.2 Organiser une réunion inaugurale et signer les accords officiels				20	20		
19.3 Mettre en place le Fonds et en assurer le suivi							
20. Établir une directive régionale sur la mobilisation de ressources pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques		10	10				

Domaines et activités thématiques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
de l'état civil au niveau national							
Total partiel	20	340	1240	1040	520	410	
Domaine thématique 2: Innovation et harmonisation des techniques et approches							
21. Élaborer un programme de recherche sur les aspects opérationnels et méthodologiques des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil en Afrique		15	10				
22. Réaliser des études sur l'harmonisation des techniques et approches utilisées dans les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique			20	20	20	20	
23. Effectuer des recherches sur des méthodes novatrices visant à améliorer le fonctionnement, la gestion et l'évaluation de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.			20	20	20	20	
24. Mener des recherches méthodologiques pour améliorer l'établissement de rapports et la compilation des données sur les causes des décès			50	50	50	50	
Total partiel	0	15	100	90	90	90	
Domaine thématique 3: Encourager les connaissances et partager les bonnes pratiques							
25. Organiser des ateliers pour le plaidoyer et l'échange d'expériences aux niveaux régional et sous-régional sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil				100	100	100	
26. Faciliter les voyages d'étude entre les différents pays aux niveaux régional et sous-régional				50	50	50	
27. Renforcer et administrer le Réseau africain pour l'enregistrement des							

Domaines et activités thématiques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil			10	10			
28. Organiser des visites d'évaluation sur le terrain			50	50	50	50	
29. Fournir une aide technique aux pays			50	50	50	50	
Total partiel			110	260	250	250	
Domaine thématique 4: Renforcement de la production de statistiques d'état civil régionales et nationales							
30. Aider les pays à établir des rapports et à publier les statistiques nationales d'état civil				50	50	50	
31. Lancer la production de statistiques d'état civil dans l'Annuaire statistique africain				20	20	20	
Total partiel				70	70	70	
Domaine thématique 5 : Promotion de l'étude et de la recherche							
32. Élaborer un programme d'étude et de recherche sur l'utilisation et l'application des données sur les faits d'état civil et les statistiques en la matière dans les différents domaines, principalement dans les études démographiques et les disciplines sanitaires				10	10		
33. Parrainer les sujets d'étude et de recherche				50	50	50	
Total partiel				60	60	50	
Domaine thématique 6: Mise en place de partenariats et de groupes d'appui par les pairs et encouragement de la maîtrise nationale							
34. Organiser une conférence de haut niveau des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	580		650		750		
35. Rédiger une note conceptuelle sur la participation et les responsabilités des organisations et communautés économiques sous-régionales		10					

Domaines et activités thématiques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
36. Organiser des réunions ou ateliers sur les modalités et mécanismes de l'application des résolutions de la Conférence ministérielle de haut niveau	50	60		120		150	
37. Appliquer la résolution et la recommandation de la Conférence ministérielle africaine de haut niveau	30	30	100	100	100	150	
Total partiel	660	100	750	220	850	300	
Domaine thématique 7: Renforcement du secrétariat							
38. Créer un poste organique							
39. Recruter et pourvoir les postes			130	140	140	140	
40. Recruter des consultants			100	100	100	100	
Total partiel			230	240	240	240	
Total	680	455	2430	1980	2080	1410	

Annexe 3: Matrice de suivi

Résultats/ Activités	Organismes responsables	Partenaires potentiels	Calendrier
Objectifs: - Améliorer les capacités des autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil et des bureaux nationaux de statistique pour l'exécution et la gestion des opérations dans ce domaine - Aider les organisations régionales et sous-régionales à évaluer et suivre de manière systématique les interventions et les résultats du développement			
Activité 1: Mener une étude d'évaluation au niveau régional	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, bureaux nationaux de statistique, et autres	2010-2012
Activité 2: Élaborer un plan régional à moyen terme pour l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2010-2012
Activité 3: Élaborer des directives régionales pour la mise au point de plans et programmes nationaux	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2011-2012
Activité 4: Aider les pays à élaborer des plans et programmes nationaux	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et	2012-2014

Résultats/ Activités	Organismes responsables	Partenaires potentiels	Calendrier
		autres	
Activité 5: Élaborer un manuel régional d'organisation et de gestion de l'enregistrement des faits d'état civil	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2011-2012
Activité 6: Élaborer un manuel régional d'organisation et de gestion de l'établissement des statistiques d'état civil	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2011-2012
Activité 7: Élaborer des directives régionales sur l'actualisation et l'harmonisation des lois en matière d'enregistrement des faits d'état civil	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2011-2012
Activité 8: Élaborer des directives régionales pour l'enregistrement, la déclaration et le classement des causes de décès	CEA, BAD, CUA, OMS, Réseau de métrologie sanitaire	FNUAP, UNICEF, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2013
Activité 9: Élaborer des directives opérationnelles régionales pour le plaidoyer, l'information, l'éducation et la communication.	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, PARIS 21, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil.	2012-2013

Résultats/ Activités	Organismes responsables	Partenaires potentiels	Calendrier
		bureaux nationaux de statistique, et autres	
Activité 10: Établir des directives régionales sur l'informatisation et la gestion des bases de données	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2013
Activité 11: Élaborer des directives régionales stratégiques pour la gestion des retards accumulés dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2013
Activité 12: Aider les pays à mettre au point une série de manuels opérationnels et de directives sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques d'état civil	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2015
Activité 13: Organiser une formation en cascade dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement de statistiques de l'état-civil à l'intention des experts des pays	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2015
Activité 14: Organiser un atelier d'orientation pour les responsables des organismes	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités	2012-2013

Résultats/ Activités	Organismes responsables	Partenaires potentiels	Calendrier
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil et des bureaux statistiques nationaux		nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	
Activité 15: Organiser un atelier d'orientation pour les chargés de relations publiques des services nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et des organismes compilant les statistiques de l'état civil	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2015
Activité 16: Mettre au point des matériels de formation pour des stages de courte durée et des programmes ordinaires	CEA, BAD, CUA, organismes régionaux de formation	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, établissements nationaux d'enseignement et de formation, et autres	2012-2013
Activité 17: Élaborer des programmes pour les premier et deuxième cycles de l'enseignement supérieur	CEA, BAD, CUA, organismes régionaux de formation	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, établissements nationaux d'enseignement et de formation, et autres	2013-2014
Activité 18: Organiser des stages de courte durée et des programmes ordinaires	CEA, BAD, CUA, organismes régionaux de formation	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de	2014-2015

Résultats/ Activités	Organismes responsables	Partenaires potentiels	Calendrier
		l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, établissements nationaux d'enseignement et de formation, et autres	
Activité 19: Élaborer une note conceptuelle et un document de projet et mener les autres activités préparatoires nécessaires à la mise en place du fonds commun	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique et autres	2012-2013
Activité 19.1: Organiser une réunion de consultation avec les partenaires de développement	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2013
Activité 19.2: Organiser une réunion de lancement et signer les accords officiels	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2013
Activité 19.3: Rendre le fonds opérationnel et en assurer le suivi	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et	2012-2015

Résultats/ Activités	Organismes responsables	Partenaires potentiels	Calendrier
		autres	
Activité 20 : Élaborer des directives régionales concernant la mobilisation de ressources au niveau national en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement de statistiques de l'état civil	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2011-2012
Améliorer l'efficacité méthodologique des techniques et des approches			
Activité 21: Élaborer un programme de recherche sur les aspects opérationnels et méthodologiques des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2013
Activité 22: Réaliser des études sur l'harmonisation des techniques et des approches en matière de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2015
Activité 23: Effectuer des recherches sur les méthodes novatrices pour l'amélioration du fonctionnement, de la gestion et de l'évaluation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissements des statistiques de l'état civil	CEA, BAD, CUA, organismes régionaux de formation	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, établissements nationaux d'enseignement et de formation, et autres	2012-2015
Activité 24: Réaliser des	CEA, BAD, CUA,	FNUAP, UNICEF, OMS,	2012-2015

Résultats/ Activités	Organismes responsables	Partenaires potentiels	Calendrier
études et des recherches méthodologiques sur l'amélioration de la déclaration et de la compilation des données sur les causes de décès	organismes régionaux de formation	Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, établissements nationaux d'enseignement et de formation, et autres	
Améliorer les capacités techniques, opérationnelles et de gestion des institutions nationales			
Activité 25: Organiser des ateliers pour le plaidoyer et l'échange d'expériences aux niveaux régional et sous-régional dans le domaine de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2013-2015
Activité 26: Faciliter les voyages d'étude entre les pays aux niveaux régional et sous-régional	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2013-2015
Activité 27: Renforcer le Réseau africain de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2013
Activité 28: Organiser des visites d'évaluation sur le	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie	2012-2015

Résultats/ Activités	Organismes responsables	Partenaires potentiels	Calendrier
terrain		sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	
Activité 29: Fournir un appui technique aux pays	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2015
Instaurer un climat propice pour la production de statistiques d'état civil nationales			
Activité 30: Appuyer les pays en matière d'établissement et de publication de leurs rapports sur les statistiques nationales de l'état civil	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2015
Activité 31: Lancer la publication de statistiques d'état civil dans l'annuaire statistique africain	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2012-2015
Renforcer les capacités en matière d'études et de recherche des organisations nationales et régionales			
Activité 32: Élaborer un programme d'études et de recherche sur l'utilisation et l'application des données sur	CEA, BAD, CUA, regional training organizations	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de	2012-2013

Résultats/ Activités	Organismes responsables	Partenaires potentiels	Calendrier
l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil dans différents domaines, notamment les études démographiques et les disciplines sanitaires.		l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, établissements nationaux d'enseignement et de formation, et autres	
Activité 33: Parrainer des sujets d'étude et de recherche retenus dans le programme de recherche	CEA, BAD, CUA, organismes régionaux de formation	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, établissements nationaux d'enseignement et de formation, et autres	2012-2015
Améliorer et maintenir l'engagement politique et prendre des mesures de politique générale rationnelles aux niveaux national et régional			
Activité 34: Organiser une conférence de haut niveau des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2010, 2012, 2014
Activité 35: Rédiger une note conceptuelle sur la participation et les responsabilités des organisations et des communautés économiques sous-régionales	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2011-2012
Activité 36: Organiser un ou	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS,	2011, 2012-2013, 2014-

Résultats/ Activités	Organismes responsables	Partenaires potentiels	Calendrier
plusieurs réunions/ateliers sur les modalités et les mécanismes d'application des résolutions de la Conférence des ministres		Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2015
Activité 37: Mettre en œuvre les résolutions et les recommandations de la Conférence des ministres	CEA, BAD, CUA	FNUAP, UNICEF, OMS, Réseau de métrologie sanitaire, HCR, autorités nationales en charge de l'enregistrement des faits d'état civil, bureaux nationaux de statistique, et autres	2011-2015
Renforcer le secrétariat			
Activité 38: Créer un poste organique à la CEA	CEA	BAD, CUA	2011-2012
Activité 39: Recruter et pourvoir les postes	CEA	BAD, CUA	2011-2012
Activité 40: Recruter des consultants	CEA, BAD	CUA	2011-2015